

PROGRAMME DE FORMATION

Sécurité Métier du BTP

Prévention des risques sur les chantiers de bâtiment, voirie et réseaux divers

Référence : BTP.SECU

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Sécurité Métier du BTP : identifier les risques des chantiers et appliquer les mesures de prévention individuelles et collectives.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le secteur du BTP demeure l'un des plus exposés aux accidents du travail graves. L'employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (articles L.4121-1 et suivants du Code du travail) et dispenser une formation pratique et appropriée à la sécurité (articles L.4141-2 et R.4141-13 et suivants), renforcée sur les chantiers par les obligations de coordination (PPSPS, plan de prévention) et les principes généraux de prévention.

La formation s'appuie sur les guides et référentiels de prévention de l'INRS et de l'OPPBTP applicables aux chantiers de bâtiment et de voirie et réseaux divers (VRD).

3. PUBLIC VISÉ

Tout personnel intervenant sur des chantiers de bâtiment ou de VRD : ouvriers, chefs d'équipe, nouveaux embauchés, personnels intérimaires.

4. PRÉREQUIS

- Aucun niveau de connaissance préalable requis.
- Comprendre le français oral et écrit.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les principaux risques des chantiers BTP / VRD : engins et coactivité, chutes de hauteur et de plain-pied, ensevelissement, réseaux, levage, bruit, poussières et produits chimiques ;
- Appliquer les principes généraux de prévention et les consignes du chantier (PPSPS, plan de prévention, accueil sécurité) ;
- Utiliser correctement les EPI et respecter les protections collectives ;
- Circuler en sécurité sur le chantier et à proximité des engins ;
- Identifier une situation dangereuse, exercer son droit d'alerte et rendre compte ;
- Adopter les bons réflexes en cas d'accident ou d'incident.

6. DURÉE

- 7 heures (1 jour).

Durée conforme au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, organisée en inter ou intra-entreprise.
- Groupes de 4 participants minimum et 10 maximum.
- Inscription selon le calendrier des sessions ; réponse sous 48 h après validation des conditions générales de vente.
- Délai moyen d'accès : 2 à 4 semaines.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports illustrés, analyse d'accidents réels, échanges sur les situations des stagiaires.
- Méthodes expérientielles : études de cas, chasse aux risques sur photos ou sur site, mises en situation.
- Moyens : diaporama, vidéos, documentation INRS / OPPBTP, EPI de démonstration, livret pédagogique.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluation des compétences réalisée par le formateur tout au long de la formation, au moyen d'une grille d'observation (participation aux études de cas, chasse aux risques, mises en situation).
- Remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation de compétences « Sécurité Métier du BTP ».
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 224 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et introduction

- Accueil, présentation du formateur, règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Tour de table et évaluation de positionnement.

Module 1 — Enjeux et cadre de la prévention

- Accidentologie du BTP ; enjeux humains, juridiques et économiques.
- Principes généraux de prévention ; acteurs de la prévention sur chantier (employeur, CSPS, encadrement, salariés).
- Documents du chantier : PPSPS, plan de prévention, accueil sécurité, permis spécifiques.

Module 2 — Les risques du chantier et leur prévention

- Circulation et coactivité avec les engins ; gestes de guidage et zones interdites.
- Chutes de hauteur et de plain-pied ; fouilles, blindage et risque d'ensevelissement.
- Travaux à proximité des réseaux ; levage et manutentions ; risque électrique.
- Bruit, vibrations, poussières (dont silice), produits chimiques ; hygiène et conditions de travail.

Module 3 — Comportements et réactions

- EPI : choix, port, entretien ; respect des protections collectives.
- Signalement des situations dangereuses ; droit d'alerte et de retrait.
- Conduite à tenir en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.

Évaluation et clôture

- Évaluation théorique (QCM) et évaluation pratique.
- Bilan, remise des certificats de réalisation, questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le contenu est adapté à l'activité dominante des stagiaires (bâtiment ou VRD).

14.1 — Validation

Attestation de compétences « Sécurité chantier BTP / VRD » et certificat de réalisation. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Aucune.

14.3 — Passerelle

Vers les formations réglementaires spécifiques : AIPR, signalisation temporaire de chantier, travail en hauteur, CACES®.

14.4 — Suite de parcours

AIPR Opérateur, signalisation temporaire de chantier, SST, gestes et postures.